



L'évènement est organisé par Normandie Sport Événement  
situé au 9 rue Jean de la Varenne 27670 Saint Ouen du Tilleul,  
contact@normandiesportevenement.fr

## RÈGLEMENT Trail Robert le Diable 2026

**Dimanche 8 mars 2026**

**Chaque participant s'engage à respecter ce règlement durant toute la durée de l'épreuve**

**D'une manière générale, les concurrents se doivent assistance entre eux et s'engagent à prévenir l'organisation/secours si cela est nécessaire bien au-delà de l'aspect compétitif.**

### **ARTICLE 1 : PROTOCOLE SANITAIRE**

1.1 A L'heure actuelle, la manifestation n'est pas soumise à la présentation d'un pass-sanitaire / vaccinal. Cette situation pouvant évoluer, nous appliquerons alors la réglementation en vigueur au jour de l'épreuve.

1.2. L'organisation mettra en place des solutions hydro alcooliques à disposition à de nombreux postes ( Retrait des dossards / Ravitaillement / Récompenses / etc... )

### **ARTICLE 2 : LES ÉPREUVES**

L'évènement sera constitué de 3 épreuves :

- Course 9 km chronométrée avec classement accessible pour les personnes nées en/et avant 2010. (pas de Barrière Horaire)
- Course 15 km chronométrée avec classement accessible pour les personnes nées en/et avant 2008. (Temps maxi 3h)
- Course 30 km chronométrée avec classement accessible pour les personnes nées en/et avant 2006. (Barrière Horaire à 11h15 au km 16 et à 13h au Km 26,8 (Temps de course maxi : 4h30).
- Courses jeunes pour Baby, Eveil, Poussin et Benjamin dont les distances seront entre 400 et 1600m selon les catégories.

*Selon le remplissage, les jauges de chaque course pourront être ajustées sans toutefois excéder les 2000 participants au maximum sur l'ensemble des courses.*

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATIONS**

Toutes les épreuves sont conformes à la réglementation des courses pédestres FFA. Toute participation à l'épreuve chronométré est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur, soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- D'un PPS (Parcours Prévention Santé) se substituant au certificat médical. Il s'obtient sur la plateforme : [pps.athle.fr](http://pps.athle.fr) et doit être réalisé après le 8 décembre 2025 (durée de validité de 3 mois).

Les mineurs non licenciés FFA doivent produire une autorisation parentale.

**Pour les -18 ans le questionnaire de santé suffit.**

**ARTICLE 4 : LES PARCOURS**

Les parcours sont mixtes route et sentiers. Les profils des parcours seront disponibles mais pas les plans pour conserver l'anonymat des parcelles privées traversées. L'usage de chaussures adaptées est recommandé.

**ARTICLE 4.5 : SIGNALISATION**

De la rubalise flottante et des fléchages à hauteur des yeux indiquent la direction, et des panneaux pourront être ajoutés à certains endroits.

Il est impératif de conserver votre lucidité durant l'intégralité du parcours.

Des signaleurs seront présents lors des traversés de route pour votre sécurité.

**ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS & TARIFS D'ENGAGEMENT**

Les inscriptions peuvent se faire sur le site internet trail Robert le Diable à partir du 08/12/2025. Sous réserve de disponibilité, elles pourront continuer sur place avec une majoration de 5 €.

	Jusqu'au 10/12	Jusqu'au 08/02	Jusqu'au 06/03	Sur place
9 Km	10 €	12€	15€	+5€
15 km	15€	17€	20€	+5€
30 km	30€	32€	35€	+5€
Jeunes	3€	3€	3€	+5€

**CHAQUE ENGAGEMENT EST FERME ET DÉFINITIF ET NE PEUT DONNER DROIT À UN REMBOURSEMENT.**

Néanmoins, l'organisation autorise :

- > Le transfert de dossard entre les courses sans pénalité (sous réserve de disponibilité et AVANT le départ). *Le transfert vers une course plus chère implique un paiement complémentaire mais le transfert vers une course moins chère n'entraîne pas de remboursement.*
- > La revente de dossard à un autre participant peu importe la course **IMPERATIVEMENT AVANT LA FERMETURE DE LA BILLETERIE.**
- > La souscription à une assurance annulation lors de l'inscription.

**ARTICLE 6 : RAVITAILLEMENT**

Un ravitaillement complet est prévu sur l'aire d'arrivée.

Des ravitaillements secondaires sont prévus sur les parcours :

- 15 km => à 6,4 km.
- 30 km => à 7 km; 11,5 km et 20,40 km.  
(sous réserve de modifications de parcours).

**ARTICLE 7 : LES HORAIRES**

Les retraits des dossards se feront :

- Le 07/03/2026 chez OD Run Rouen de 10h15 à 12h puis au stade de Moulineaux de 15h à 17h.

-> le 8 mars 2026, au stade de Moulineaux dès 8h00.

- Départ 30 km : 9h00
- Départ 15 km : 9h30
- Départ 8 Km : 9h45
- Courses jeunes : 10h45
- Podiums : dès 11h00 en fonction de l'arrivée des coureurs/euses composant les podiums.

## **ARTICLE 8 : DISQUALIFICATION**

Chaque participant devra se conformer au présent règlement et sera disqualifié en cas de :

- Non-respect des consignes des signaleurs de course
- Non-respect du parcours (Balisage renforcé)
- Non-respect de la nature (jet de détritus, gobelets, bouteilles etc...) ou d'assistance extérieure en dehors des zones dédiées.
- Décision de l'équipe de secourisme pour des raisons médicales.
- Non assistance à une personne en danger.

## **ARTICLE 9 : ASSURANCE, SECOURS, SÉCURITÉ**

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. Le service médical est assuré par une équipe de secouristes présents sur le parcours pendant les épreuves. Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la course à tout moment en cas d'accident corporel grave ou multiple, ou d'intempéries exceptionnelles susceptibles de mettre en danger les participants. Les participants devront alors respecter les consignes de sécurité données par les signaleurs.

Aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

Tout problème, accident ou abandon devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche.

## **ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES & DOTATION**

La remise des récompenses se fera sur l'aire d'arrivée..

Nous récompenserons les 5 premier(e)s Scratch Homme & Femme de chaque course. L'affichage des résultats sera fait sur l'aire d'arrivée et sur le site internet.

## **ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE**

Chaque participant autorise l'organisateur ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le coureur pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports et documents promotionnels pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

## **ARTICLE 12 : CHARTE ENVIRONNEMENTALE**

Engagement de la part de l'organisation :

- Promouvoir le covoiturage et les transports afin de limiter l'usage de la voiture.
- Ne pas utiliser d'engin thermique (hors secours) pour l'organisation ( VTAE )
- Limiter les impressions et favoriser les supports numériques.
- Délaisser l'inscription papier au profit de l'inscription en ligne.
- Utiliser un balisage réutilisable et non polluant.
- Mettre à disposition des coureurs toutes les informations pratiques sur le site internet
- Faire appel aux acteurs économiques locaux ( secours, ravitaillements, etc,...)

Engagement de la part de chaque participant :

- Utiliser les poubelles mises en place par l'organisation

- Ne pas jeter de bouteilles, détritus, papiers et autres emballages de barres énergétiques
  - Respecter le calme naturel en ne criant pas intempestivement et inutilement (sauf appel envers les secours).
- Respecter le parcours en milieu naturel en restant sur les sentiers prévus.
- Ne pas détériorer la flore en cassant des branches, arbustes ,etc. Le parcours ayant été suffisamment nettoyé pour permettre le passage de la course.

## **ARTICLE 13 : DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Tous les participants s'engagent à n'exercer aucune poursuite et renoncent expressément à faire valoir leurs droits à l'égard des organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation quel que soit le dommage subi ou occasionné.

## **ARTICLE 14 : STATUT GÉNÉRAL**

Chaque participant reconnaît être le jour de l'épreuve :

- En bon état de santé physique et psychique adapté à la pratique de l'épreuve.
- Ne pas être sous l'emprise de l'alcool, drogue ou autre produit stupéfiant.
- Ne pas présenter de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition survenue après sa visite médicale.

## **ARTICLE 15 : RESTRICTIONS**

- Il est strictement interdit de se faire accompagner en continu par une personne non inscrite ( que ce soit en courant ou en vélo ) pour garantir la sécurité des autres coureurs. Nous vous conseillons la technique des "sauts de puces" pour vos accompagnants et fan club.
- Nos amis les animaux ne sont pas autorisés à vous accompagner le temps de la course. Vous ne pourrez pas courir avec votre chien, votre furet ni même votre poney, désolé !
- L'utilisation de bâtons de marche est autorisé pour les courses, **sauf dans la première montée (soit jusqu'au Km 4)** par mesure de sécurité envers les autres participants. Ils sont autorisé pour la marche.

## **ARTICLE 16 : DOSSARDS ET MATÉRIEL CONSEILLÉ**

Le port du dossard est obligatoire de face. Soit fixé sur la poitrine par 3 épingles minimum ou par le port du porte-dossard. Les dossards fixés dans le dos / sur un sac à dos pourront ne pas être classés.

Chaque concurrent sera équipé d'une puce fixée au dossard qu'il devra restituer l'arrivée. Nous vous recommandons d'avoir avec vous un téléphone portable dont le numéro correspond à celui fourni à l'inscription.

## **ARTICLE 17 : ANNULATION EN CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement. Néanmoins nous proposons des reclassements sur nos autres évènements.

## **ARTICLE 18 : ANNULATION DE LA PART DU PARTICIPANT**

Quel que soit le motif d'annulation d'un concurrent, les droits d'inscription restent acquis à l'organisation. Une assurance annulation est proposée lors de l'inscription. En revanche, vous pouvez revendre votre dossard. Si nous sommes complet, nous pourrons revendre votre dossard et nous vous proposerons un avoir pour un de nos prochains évènements.